



ASSOCIATION DES  
PRODUCTEURS DE  
FILMS ET DE  
TÉLÉVISION DU  
QUÉBEC

Montréal, le 20 mai 2009

Monsieur Robert Morin  
Secrétaire général  
Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes  
Ottawa, Ont.  
K1A 0N2

**Objet : Avis de consultation de radiodiffusion – Avis public de radiodiffusion  
CRTC 2009-383-2 – Demande de renouvellement de licence de la  
Société de Télédiffusion du Québec (Télé-Québec)**

Monsieur le Secrétaire général,

1. L'Association des producteurs de film et de télévision du Québec (APFTQ) active depuis 40 ans, regroupe plus de cent trente sociétés de production œuvrant dans les deux langues officielles et ce, dans tous les secteurs de la production audiovisuelle à l'exception de celui du film corporatif. Nous estimons que les activités de nos membres génèrent 95% du volume annuel total de la production indépendante cinématographique et télévisuelle québécoise.
2. L'APFTQ est heureuse de faire part au Conseil de sa réflexion et de ses recommandations dans le cadre des audiences portant sur le renouvellement de la licence de radiodiffusion de Télé-Québec et appuie la demande telle que formulée. Pour les producteurs indépendants, Télé-Québec a été et demeure une institution culturelle nationale essentielle.
3. D'entrée de jeu, mentionnons que nous avons été convaincus des arguments présentés par Télé-Québec à l'appui de sa demande et de son engagement envers la production canadienne prioritaire et particulièrement celle s'adressant aux enfants et jeunes. Télé-Québec est et a toujours été un partenaire important de la production indépendante puisque la chaîne acquiert la quasi-totalité de sa programmation auprès des producteurs indépendants.
4. Par sa mission de télévision publique éducative, Télé-Québec a pu favoriser le développement d'une production nationale, développer le talent canadien et

québécois et notre identité culturelle, ce qui n'est pas la mission première des diffuseurs privés.

### **Les émissions pour les enfants et les jeunes**

5. La production québécoise de langue française a depuis longtemps acquis une notoriété auprès de son auditoire et il nous semble très important que les enfants et les jeunes puissent, dès leur jeune âge, avoir accès à une programmation qui leur ressemble, qui témoigne de notre culture et assure sa pérennité.
6. Aucune chaîne conventionnelle québécoise, à l'exception des chaînes publiques, n'offre une programmation destinée aux enfants et aux jeunes. Évidemment, la loi québécoise sur la publicité destinée aux enfants n'incite pas les diffuseurs conventionnels privés à s'intéresser à ce genre de programmation et c'est pourquoi nous pensons que le Conseil doit permettre à Télé-Québec de reconnaître les émissions dramatiques ou d'autres genres qui sont destinées aux enfants et aux jeunes, comme des émissions prioritaires. Et cela malgré qu'elles soient diffusées en dehors des heures de grande écoute afin de permettre à Télé-Québec d'offrir une programmation variée à un public composé d'enfants et de jeunes.

### **Les documentaires d'auteur**

7. Nous avons toujours exprimé par le passé notre préoccupation à l'égard de la diffusion du documentaire d'auteur que nous espérons voir occuper une plus grande place sur nos ondes.
8. Télé-Québec, dans sa demande de renouvellement de licence se dit prête à maintenir son engagement envers le documentaire d'auteur «...*tout en tenant compte aussi du budget de Télé-Québec et de l'enveloppe disponible au Fonds canadien de télévision.*» Ce dernier point est très important puisque nous ne connaissons pas encore les paramètres de participation financière du Fonds des nouveaux médias du Canada qui seront en application dès 2010. Le documentaire d'auteur risque d'être affecté négativement si l'on maintient que seuls les documentaires qui ne peuvent pas se financer sur le marché auront droit à un investissement du nouveau fonds. Il y a matière à inquiétude.

### **Négociation d'ententes commerciales**

9. Tel que l'a mentionné la requérante dans sa demande, l'APFTQ entreprendra dès l'automne des discussions pour conclure les termes de l'entente commerciale devant régir l'exploitation des différentes plateformes de diffusion. Nous n'anticipons pas de problèmes avec Télé-Québec puisqu'elle s'est montrée très disposée à négocier et conclure une entente avec l'APFTQ.

## Conclusion

10. Il relève du mandat d'une télévision publique de permettre l'expression de points de vue originaux sur des thèmes et préoccupations nationaux et internationaux. Dans notre système de radiodiffusion, Télé-Québec a eu un rôle d'éducateur. Elle ne doit pas être confinée à ne devenir que complémentaire au secteur privé. Télé-Québec doit être un lieu de diffusion dynamique qui contribue à maintenir, voire augmenter la norme de qualité permettant une saine émulation et un enrichissement général du système de radiodiffusion.
11. Le système de radiodiffusion francophone s'est développé grâce à l'existence d'une télévision publique généraliste et populaire et d'une télévision publique à contenu éducatif qui ont privilégié le contenu et le talent national, contribuant ainsi à notre identité culturelle. Télé-Québec doit jouir des moyens nécessaires pour offrir une programmation éclectique qui séduise son public et qui fasse aussi une large place aux émissions prioritaires.
12. La mondialisation des marchés a incité plusieurs pays, dont le Canada, à réaffirmer l'importance de préserver la diversité culturelle. Télé-Québec a contribué à la production, la diffusion et le rayonnement de notre culture. En ce sens, elle a été et demeure une institution culturelle essentielle qui mérite d'être largement supportée par des subsides gouvernementaux.
13. Nous sommes heureux de pouvoir exprimer le point de vue de la production indépendante dans le cadre du renouvellement de la licence de Télé-Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Claire Samson  
Présidente-directrice générale

cc. Madame Louise Dufour, secrétaire générale, Télé-Québec

- FIN DU DOCUMENT -